

[Traduction]

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de High Park (M. Deakon) demande la parole.

**M. Deakon:** Le député accepterait-il une question?

**M. l'Orateur suppléant:** Le député demande à celui qui a la parole de bien vouloir répondre à une question.

[Français]

**M. Fortin:** Oui, sûrement, monsieur le président.

[Traduction]

**M. Deakon:** Monsieur l'Orateur, le député peut-il dire à la Chambre quel pourcentage de ceux à qui on a accordé une libération conditionnelle ou une permission ne sont pas revenus ou ont commis un délit pendant leur absence de prison? Combien y en a-t-il eu comparé à ceux qui sont revenus?

[Français]

**M. Fortin:** Monsieur le président, je n'ai pas ces statistiques en main, et plutôt que de lancer un chiffre dont je ne suis pas certain, je préfère envoyer ces statistiques au député qui me pose la question. Si cela l'intéresse vraiment, je lui ferai parvenir la documentation que l'honorable solliciteur général remet à chaque député. De toute façon, monsieur le président, les statistiques existent pour le démontrer.

Il est certain que dans le cas de certains criminels, il vaut la peine de tenter le tout pour le tout pour les réhabiliter. Je serais même porté à croire, monsieur le président, que dans la majorité des cas, étant donné qu'il s'agit d'une personne humaine qui a pu commettre une, deux ou trois erreurs dans sa vie, nous avons le devoir de faire respecter non seulement la loi, mais aussi les individus. Mais, cela signifie aussi que le gouvernement ne craint pas d'assumer ses responsabilités et prend tous les moyens à sa disposition pour protéger la société.

Tous ces problèmes ont la même toile de fond. Lorsqu'on va à la Cour de bien-être social—et j'invite mes collègues à y aller—et qu'on rencontre les jeunes délinquants, on constate que la majorité de ces jeunes sont là justement parce que le milieu familial dans lequel ils ont vécu, était totalement inexistant—ce sont des enfants de la rue—ou qu'il était totalement pourri. Et quand la famille, pour des raisons financières, maritales ou autres, ne peut prendre ses responsabilités vis-à-vis de l'enfant, plus souvent qu'autrement, on en fera un délinquant.

Par surcroît, monsieur le président, le système de réhabilitation des jeunes délinquants n'est pas adéquat, presque inexistant, premièrement, à cause du manque d'agents de probation et, deuxièmement, parce que la loi sur la libération conditionnelle de détenus ne peut pas s'appliquer pour eux. Pour plusieurs raisons semblables, finalement, ce centre devient à son tour une école de crime.

Si, dans le cas d'un jeune, la famille et la société ont négligé de le réhabiliter, devons-nous le condamner, puis-que nous sommes tous coupables de cette situation?

Je dis, monsieur le président, que le problème des jeunes délinquants est actuellement le plus urgent, dans le domaine de l'administration de la justice au Canada, et il est incroyablement de concevoir ou de reconnaître aujourd'hui que rien n'est fait dans ce sens. Même la collaboration qui doit exister à ce niveau entre les gouvernements provinciaux et fédéral devient inexistant.

Il est une autre chose que j'aimerais dire à propos de ce bill: l'abolition de la peine capitale sera révisée prochainement.

L'honorable ministre de la Justice a promis et a toujours répété qu'un débat à la Chambre aurait lieu à ce sujet pour permettre à tous les députés de s'exprimer pour ou contre l'abolition de la peine de mort. Monsieur le président, j'ai personnellement fait une enquête dans ma circonscription. J'ai envoyé 17,885 questionnaires à toutes les familles de chez nous pour leur demander: Êtes-vous pour ou contre, donnez-moi votre opinion.

Franchement, les gens ont répondu de façon extraordinaire. J'aimerais bien qu'on ait l'occasion, à la Chambre, de pouvoir dire au gouvernement ce que les gens de Lotbinière pensent de cette question, de l'ordre social, de la justice, en général. Et pour cela, monsieur le président, il faudra que le ministre cesse de promettre la tenue d'un débat sur la peine capitale et qu'il l'accorde. Qu'on cesse de remettre ce débat aux calendes grecques et qu'on permette aux députés d'exprimer à la Chambre les opinions de leurs électeurs.

Tous mes collègues du Crédit social ont fait une enquête semblable, et inutile de dire, monsieur le président, que les opinions sont partagées. C'est sûr et évident. Mais c'est précisément parce qu'il s'agit d'un sujet fort important et sur lequel les opinions sont partagées qu'il nous faut tenir ce débat à la Chambre des communes et nous occuper de la question immédiatement.

• (2050)

Monsieur le président, j'aimerais conclure mes remarques en disant ceci: il est un fait indéniable, reconnu par tous les députés, que la criminalité ou l'indice du crime au Canada s'accroît.

Il est une deuxième chose qu'il faut dire: Le coût de l'administration de la justice au Canada est de plus en plus élevé.

Il est une troisième chose qu'il faut aussi dire: Les mouvements de violence, de frustration, de contestation de plus en plus graves au Canada s'accroissent aussi.

Enfin, monsieur le président, l'indice de la criminalité chez les jeunes s'accroît de façon alarmante et désolante.

Voilà quatre faits et si on les relie, on en viendra à une source commune, à un problème commun. Lorsqu'on demande au gouvernement d'instaurer des systèmes de réhabilitation plus intelligents et plus convenables, lorsqu'on lui demande de donner des structures, de l'équipement plus convenable pour l'administration de la justice, on nous répond qu'on manque d'argent.

Au fait, si la réhabilitation n'est pas plus développée au Canada, monsieur le président, c'est précisément parce qu'on n'a pas d'argent. S'il y a tant de criminels au Canada, c'est précisément parce que richesse et pauvreté sont en promiscuité au Canada et que les injustices sociales flagrantes incitent les gens à se révolter, à commettre des crimes, etc.

En fin de semaine, l'honorable ministre de la Défense nationale (M. Benson) annonçait que les membres des Forces canadiennes suivraient des cours pour prévenir les émeutes et les contenir. Voilà, monsieur le président, un autre problème moderne. Tout cela existe précisément parce qu'il existe au Canada—il faudra le reconnaître un jour—un problème économique fondamental, et ce n'est pas parce que la Déclaration canadienne des droits de l'homme et les autres textes de loi stipulent que «tous les Canadiens sont égaux», ou qu'il est écrit dans le Code criminel que «tous les citoyens sont égaux et seront traités égaux devant la loi», que l'on doit croire que les Canadiens sont «égaux.» Ce n'est pas vrai, c'est se leurrer!